

Il s'est tenu hier 16/06/2010, les AGO et AGE de la société de réassurance, nouvellement introduite à la cote de la bourse « Tunis Re ». Ces assemblées, ont été animées par le PDG de la société, Mme Lamia BEN MAHMOUD. La première assemblée a servi à présenter aux actionnaires présents, les principaux faits saillants de l'activité de la société en 2009 et en répartir les résultats. Tandis que l'AGE a servi à donner tous pouvoirs au conseil d'administration pour modifier les statuts de la société afin des les aligner à la réglementation en vigueur.

L'année 2009 s'est caractérisée, selon les dires de Mme BEN MAHMOUD, par une baisse générale du niveau d'activité du secteur de l'assurance qui n'a progressé que de 6,3%, contre 10% en moyenne sur les cinq dernières années.

En 2009, il a aussi été lieux de constater un important sinistre dans la branche incendie, qui malgré qu'il soit bien réassuré, a eu un impact notable sur les performances de la société.

Les faits, saillants de l'exercice clos 2009, peuvent se résumer comme suit :

- ✓ Une stabilité des acceptations conventionnelles avec 36,9MD, ainsi que pour celles facultatives avec 23,9MD ;
- ✓ La branche Aviation a réalisé au 31/12/2009, la plus importante progression avec +1,6MD en raison de l'augmentation de 3% des tarifs de la branche sur le marché international et l'appréciation de l'EURO ;
- ✓ Une baisse de 9,3% du chiffre d'affaires de la RC Décennale qui est dû au volume exceptionnel enregistré en 2008, suite à la comptabilisation de primes sur des exercices antérieurs ;
- ✓ Une confirmation de la volonté de Tunis Re de devenir un réassureur à un niveau international, avec l'appréciation de 22% du chiffre d'affaires sur le Maghreb (4,9MD) et de 108% sur l'Asie 4,9MD ;
- ✓ Une augmentation exceptionnelle des charges de sinistre (+31%) qui ont atteint 28,4MD au 31/12/2009 contre 21,7MD à la même date en 2008 ;
- ✓ Les provisions techniques, se sont appréciées de 11% au terme de cet exercice 2009 (115,9MD).

C'est ainsi que l'activité technique a affiché un résultat excédentaire 15,2MD en baisse de 25% par rapport à 2008, essentiellement due à la baisse de 49% du résultat des activités conventionnelles.

Au niveau de la rétrocession, la société a révisé sa politique de cession et a fait progresser son taux de rétention de 47% à 50% par rapport à 2008. Il est à souligner que ce taux atteint, 62% au lieu de 50%, si on ne prend pas en considération, les affaires pools (Aviation et Maritime), dont les sinistres sont très importants et où la société a intérêt à limiter son exposition.

Le ratio combiné a atteint 97% au terme de cet exercice contre 95%, en raison de la hausse de 15% des frais généraux. Les revenus des placements ont atteint 5,2MD à la date de clôture de l'exercice 2009, contre 6,1MD une année auparavant. Cette baisse est essentiellement attribuable à la tendance baissière des taux d'intérêt comme conséquence de la crise financière internationale.

Ces éléments ont permis de dégager un résultat net de 5MD au 31/12/2009 soit le même que celui de l'exercice 2008.

L'AGO a décidé de distribuer un dividende de 0,375D au titre de l'exercice 2009, qui sera disponible à partir du 1<sup>er</sup> Juillet 2010.